

UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES**Procès-verbal**
Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA
Paris, mardi 26 juin 2018

Le Président ouvre la séance en faisant remarquer que la convocation a été adressée dans les temps imposés par les statuts et que les statuts et règlements intérieurs sont respectés

Le nombre de délégués présents et/ou représentés est de 38 + 38 **soit 76 votants** (v. *annexe 7*)

Le nombre d'UTL présentes ou représentées est de 20 - Le quorum est atteint. L'AGO, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

1° Accueil de l'Université de Dinard et ses délégués

Le Président explique que l'université de Dinard-Côte d'Émeraude a fait acte de candidature pour adhérer à l'UFUTA. À ce jour, il manque les documents établissant le lien organique avec un Établissement d'Enseignement supérieur tel qu'imposé par les statuts et constituant un élément essentiel pour intégrer l'UFUTA. Il est proposé à l'AG d'intégrer l'Université de Dinard comme partenaire accrédité dans l'attente des documents adéquats.

La parole est donnée à son Président, M. Thierry VERSTRAETE qui remercie l'UFUTA pour son invitation à l'AG.

Il est en de même pour l'UTT de Béziers. Le Président, M. Jean Luc MARCHAL, prie l'assemblée d'excuser son absence ce jour. Il est demandé à l'AG d'intégrer l'UTT de Béziers avec le statut de partenaire accrédité.

A l'invitation du Président étaient aussi présents Messieurs François SPIRA et Cédric MAZZONE de l'UIAD de Grenoble pour une reprise de contact.

2° - Vote des CR des AG du 22 juin 2017 à PARIS

Il est proposé à l'AGO d'approuver les CR des 2 AG qui ont eu lieu en 2017 :

2.1 L'AGE : approbation à l'unanimité

2.2 L'AGO : vote : 1 abstention, le CR est adopté à la majorité

3° -Vote des rapports**3.1 Rapport Moral du Président**

Ce rapport concerne la période **du 22 juin 2017 au 24 juin 2018**, c'est-à-dire entre deux AGO.

Pour plus de clarté dans l'exposé, il est distingué 4 grandes parties. Le Président indique qu'il s'arrêtera après chaque partie pour permettre à l'AG de poser toutes les questions qui lui plaira, le vote du rapport moral se faisant à la fin

I – Administration de l'Union

Plusieurs éléments se rattachent à cette partie :

I.1° – Le Pilotage de L'Union

Compte tenu de la modification des statuts effectuées par l'AGE du 17 juin 2017, et à l'élection d'un nouveau CA par l'AGO du 17 juin 2017,

- Élection du bureau et du comité Scientifique

Le bureau a élu outre le Président Stéphane RAVAILLE, la secrétaire Céline MENIL et le trésorier Christian LATRY, une Première Vice-Présidente Marie Denise RISS-COLY, 2 Vice-présidents : Françoise DAVID-SCIARA chargée de la communication et François AMBOLET chargé de la Recherche et développement. Le bureau a également élu le Président du comité scientifique M Yvon LE GALL.

- Modifications au sein du CA

Le Président informe l'AG qu'au cours de la période, le CA a connu des modifications en son sein :

Démission de 2 membres : un titulaire et son suppléant
Cooptation d'un membre et de 3 suppléants (voir point 6)

- Réunion de 6 CA et accueil de Présidents ou Directeurs dans le CA

Le CA s'est réuni à 6 reprises pour piloter l'Union. Au cours de ces réunions ont été accueillis :

- M. Emerson BARBOSA – UTL d'Orléans
- M. Samuel MOREAU – UIA de Poitiers
- M. Jean Bernard SOLER – UTL de Nîmes

Cela permet des échanges très fructueux avec les structures adhérentes et le président souhaite continuer à inviter régulièrement des dirigeants lors des réunions du CA. Il demande aux structures de ne pas hésiter à le faire savoir si elles sont intéressées.

- Organisation interne en groupes de travail

Le CA s'est organisé en groupes de travail afin de mieux piloter l'Union. Chaque groupe a un responsable à sa tête et fonctionne tout au long de l'année.

Nom du Groupe	Nom du responsable	Liste des autres membres
Comité Scientifique	Yvon LE GALL	Stéphane RAVAILLE, Marie Denise RISS COLY ; Céline MENIL ; Françoise DAVID SCIARA ; François AMBOLET ; Monique FALLEAU
Retour des anciens	Marie Denise RISS COLY	Françoise DAVID SCIARA ; André LE POTTIER
Nouvelles structures	Monique FALLEAU	Claudine METTAIE ; Christian LATRY
Pôle communication	Françoise DAVID SCIARA	
Bilan des activités Projet - développement	François AMBOLET	
Journée des dirigeants	Jean Louis CHEMIN	
Assises 2019	Stéphane RAVAILLE	Comité Scientifique ; Christian LATRY ; Christine MIEGGE
Suivi convention	Stéphane RAVAILLE	Marie Denise RISS COLY
Partenariat Extérieur	François VELLAS	Céline MENIL ; Nicole PETITOT
Échange conférenciers	Christine MIEGGE	
Couverture voyage	Stéphane RAVAILLE	Christian LATRY

Le président tient à remercier l'ensemble des responsables de ces groupes et les administrateurs qui les ont aidés pour le travail accompli.

- Modification du règlement intérieur

Suite à L'AGE du 15 juin 2017 et la modification des statuts, le règlement intérieur de l'UFUTA était sur certains points obsolètes. Le CA a donc procédé à des modifications. Le Règlement intérieur est consultable sur notre site internet.

- Rappel : programme AdB solidatech

Le président rappelle à l'AG que l'UFUTA s'est inscrite au programme d'AdB Solidatech et il invite les structures à faire la démarche auprès de cet organisme. Celui-ci propose des logiciels grands publics à des prix défiant toute concurrence. Ainsi, à titre d'exemple la suite bureautique Microsoft office est à 25 € HT l'exemplaire. Pour s'inscrire on peut indiquer l'appartenance à l'UFUTA. Il faudra donner les statuts.

I.2° – Mouvement des adhérents

- ✓ L'Université de Dinard et - l'UTL de Béziers deviennent partenaires accrédités
- ✓ Retour de Nantes et Nice
- ✓ Départ de Paris-Institut catholique et de Royan

Le président et Mme RISS-COLY ont rencontré la directrice de l'UP de Nantes, Mme Gwenaëlle LE DREFF. Lors de cette rencontre les échanges furent très fructueux. Nice a fait part de son retour très récemment et a tenu à payer la cotisation en cours et celle de l'an dernier.

I.3° – Travaux des commissions

La commission « statuts », devenue sans objet, a été dissoute. Le CA a créé une commission « soutien aux projets ». Celle-ci s'est dotée d'un règlement intérieur afin d'instruire les dossiers des structures qui sollicitent l'aide de l'UFUTA pour mener à bien leurs projets. Cet élément sera développé lors de la réunion des dirigeants.

I.4° – Délégation de mission

Ne pouvant être présent à toutes les invitations reçues par la Présidence, le président délègue à des administrateurs des missions de représentations. Pour cette année cela a été le cas pour le colloque organisé par l'UTL d'Orléans, délégation donnée à Monique FALLEAU, pour le 30^{ème} anniversaire de l'UTL de Dreux à Françoise DAVID SCIARA, et à Céline MENIL pour le 15^{ème} anniversaire de l'UTL de Haute Mayenne

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce premier point.

II – Communication de l'Union

Le président tient à remercier très chaleureusement Mme Françoise DAVID SCIARA pour tout le travail effectué dans le cadre de sa vice-présidence chargée de la communication. Distinction est faite ici entre les communications internes en direction des membres de l'Union et les communications externes.

II.1° – Communication interne

- Lettres aux structures et aux adhérents des structures
- Publication du bulletin de liaison
- Publication des cahiers n° 13 – 2017

II.2° – Communication externe

- ❖ Lettre à Mme MACRON (demande de parrainage de notre association). La lettre est restée sans réponse.
- ❖ Lettre aux Ministres (demande de haut patronage pour les Assises 2019. Madame Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement Supérieur a répondu favorablement).
- ❖ Lettre au Président de la CPU (demande de patronage des assises)
- ❖ Lettre au Président des Maires de France (demande de patronage)
- ❖ Lettre Présidente région îles de France (demande de patronage)
- ❖ Lettre Présidente région Occitanie (demande de rendez-vous pour avoir un lien avec l'association des régions de France)
- ❖ Contacts avec Génération Mouvement (dans le cadre de la protection voyage)

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce deuxième point.

III – Le Projet associatif de l'Union

C'est la mise en œuvre du projet « UFUTA ambition 2020 » présenté et voté lors de l'AG de l'an dernier. Etat des avancées sur un certain nombre de points :

III.1° – Commande de stickers – Logo UFUTA

Les stickers commandés ont enfin été reçus, non sans mal compte tenu des problèmes qu'a connus la société à qui l'UFUTA avait passé une commande. Les stickers sont arrivés fin mars et sont en cours de distribution y compris aujourd'hui afin d'éviter des frais de timbres.

Il est rappelé que dans le cadre du projet UFUTA ambition 2020, si certains des adhérents des structures déménagent en cours d'année universitaire et souhaitent suivre des cours dans une autre structure adhérente à l'UFUTA, ils pourront le faire gracieusement, l'UFUTA prenant en charge la nouvelle adhésion. Mais pour cela il faut identifier l'appartenance à l'UFUTA et la mise sur les cartes du logo est indispensable.

III.2° – Le Partage des conférenciers

La mise en œuvre est plus compliquée que prévue et nécessite la collaboration de tous. Sur le site internet dans la partie protégée sera téléchargeable un tableau à remplir par les structures qui le souhaitent afin de proposer des conférenciers. Il est important de leur demander l'autorisation de figurer sur ce fichier et bien entendu leur accord pour donner des conférences

Une fois le tableau rempli, vous l'enverrez à la personne responsable qui collecte toutes les propositions. Celle-ci se chargera de la publication sur le site internet, toujours dans la partie protégée des propositions.

Les structures seront alors mis en contact avec le conférencier.

Le fichier à remplir par elles aura cette présentation (sous réserve de quelques modifications mineures)

Structure proposante	Prénom -Nom du conférencier	Titre ou thème de la conférence	Résumé / accroche	Adresse	Mobile	Mail
Mettre NOM + LOGO svp						

Le président rappelle que sans la participation active de chaque structure pour proposer des conférenciers, le système ne peut pas fonctionner. L'adresse, le mobile et le mail n'apparaîtront pas sur le site car il faudrait passer par le responsable en charge de ce partage. Il est souhaité que les contacts passent par l'UFUTA.

III.3° – Soutien aux projets

Le CA de l'UFUTA a décidé d'aider les projets développés par les structures adhérentes, dans la mesure de ses moyens. Pour cela un budget de 5 000€ a été voté et inscrit dans le budget. Ce budget pourrait être augmenté lorsque des subventions seraient données à l'UFUTA.

Une commission a été créée avec à sa tête François AMBOLET, vice-président en charge du développement et des projets. Elle instruit et valide les projets qui lui seront soumis avec le souci de l'équité et de la transparence vis-à-vis de l'ensemble des structures membres de l'UFUTA. Cette commission s'est dotée de règles de fonctionnement, règles disponibles sur notre site internet. Les projets qui lui seront soumis doivent mettre en valeur les dimensions suivantes :

- **Universitaire**
- **Culturelle**
- **Sociale**
- **Organisationnelle**

L'aide financière de l'UFUTA ne peut dépasser 50% du coût du projet pour un maximum de 2 000€

Les dossiers sont déposables tout au long de l'année universitaire mais pour bénéficier de l'aide inscrite au budget de l'exercice comptable N, il faut déposer le dossier avant Février N (rappelons que le budget a pour exercice comptable le 1er Septembre au 31 Août).

Ce soutien aux projets sera plus amplement développé lors de la réunion des dirigeants après l'AGO.

Dès cette année, l'UFUTA a accepté de soutenir le projet présenté par l'UTL d'Orléans, projet soutenu par son Université de rattachement. Il s'agit du colloque du 20 et 21 juin 2018 intitulés « les écrivains marcheurs du romantisme au XXIème siècle ».

Mme Monique FALLEAU de l'UTL d'Orléans précise que ce colloque, totalement orléanais, réunissant des intervenants internationaux, fut de grande qualité. Un résumé figurera dans le bulletin de l'UFUTA.

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce troisième point.

IV – Recherche et prix de l'Union

IV.1° – Prix de la Recherche 2018

La remise du prix est inscrite au point 7 de cet ordre du jour. M Yvon LE GALL, président du comité scientifique, présentera les ouvrages reçus et remettra le prix à chaque lauréat.

IV.2° – Appel candidature pour les Chardons 2019 et les Plumes 2019 – Assises d'Évry

Les prix des « chardons 2019 » et des « plumes 2019 » seront remis lors des Assises d'ÉVRY.

Le thème retenu pour la catégorie Diaporama des Chardons 2019 est « les UTL se présentent aux autres UTLs ».





Pour la catégorie Photo, le thème est libre

Les 3 catégories pour les prix des Plumes sont rappelées : Poésie – Essai thématique - Nouvelle.

Le président appelle chaque structure à se porter candidate et souhaite bonne chance à tous les participants.

IV.3° – Calendrier triennal :

Le CA a décidé de modifier le calendrier des prix pour le caler sur le mandat de 3 ans des administrateurs cela donne un calendrier triennal où s'enchainent les moments forts de l'Union. Ainsi pour les trois ans qui viennent sont prévus :

-  2018 Prix de la Recherche (pour mémoire)
-  2019 Chardons, Plumes et Assises UFUTA
-  2020 AG votant pour un nouveau CA
-  2021 Prix de la RechercheEt ainsi de suite....

La parole est donnée à l'AG pour des questions relatives à ce dernier point.

Le Président souhaite remercier chaleureusement tous les membres du CA et leurs suppléants qui ont œuvré à ses côtés pour diriger l'Association.

Il demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote son rapport moral.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 2

Le rapport moral est adopté à la majorité

3.2 – Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier correspond à l'exercice comptable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

1 – Liste des Structures adhérentes à jour de cotisation (voir annexe 1)

2 – Compte de résultat du 01/09/16 au 31/08/2017 (voir annexes 2, 3 et 4)

Annexe 2 : Les produits

Annexe 3 : Les Charges

Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

3 – Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017 (voir annexe 5)

Annexe 1 : Liste des structures à jour de cotisation (31.8.2017)

Commune	Libellé	Adhérents	Commune	Libellé	Adhérents
AGDE	UTL	1 150	AMIENS	IUTA	2 400
AURILLAC	UIA	450	AUXERRE	UTB	196
BESANCON	UTL	3 500	BEAUSOLEIL	UVB	400
BELLEY	UIA	250	BLOIS	UTL	358
BOULOGNE / MER	UTA	254	CHAMBERY	UTL	450
CRETEIL	UIA	1 815	DREUX	UTL	974
EAUBONNE	CTR	264	EVRY ESSONNE	UIA	2 822
GAP	UTL	800	LE MANS	UTL	1 700
LIMOGES	UTA	486	MAYENNE	UTL	649
MEAUX	UIA	370	MELUN	UIA	980
ORLEANS	UTL	3 250	PARIS Inst. Cath.	UMV	941
POITIERS	UIA	1 088	ROYAN	UIA	133
SAINT GERMAIN	UTL	767	SAINT NAZAIRE	UIA	1 923
SAUMUR	STL	328	TOULOUSE	U3A	414
			TOTAL	28	29 112

Annexe 2 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les produits

Éléments	Réalisé 2016 -2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
PRODUITS				
Cotisations, adhésions UFUTA	6 916,10	13 100,00	- 6 083,90	12 715,32
Autres produits	126,00	0,00	+ 120,00	0,00
Produits financiers	344,83	400,00	- 55,17	0,00
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32

Les cotisations correspondent à 28 cotisants représentant 29 112 membres auquel il faut ajouter le règlement d'une cotisation antérieure de 220,34 €

Annexe 3 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017 – Les Charges

Éléments	Réalisé 2016 -2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
CHARGES				
Administration	679,60	600,00	+ 79,60	895,69
Services bancaires	146,91	100,00	+ 46,91	26,80
Sous traitance générale	0,00	100,00	- 100,00	0,00
Impressions externalisées	1 730,82	714,00	+ 1 016,82	576,00
Location serveur	250,80	250,00	0,80	250,80
Assurance	108,78	107,00	1,78	105,97
Fonctionnement statutaire	4 490,54	6 200,00	- 1 709,46	3 548,76
AG	4 331,75	4 800,00	- 468,25	4 371,89
Assises, journée des dirigeants	1 783,50	0,00	+ 1 783,50	0,00
Autres réunions	373,35	0,00	+ 373,35	0,00
Représentation du Président	541,56	0,00	+ 541,56	0,00
Comité scientifique		529,00	- 529,00	
Autres charges	79,95	0,00	+ 79,95	0,00
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91

Annexe 4 : Compte de résultats du 01/09/2016 au 31/08/2017

Éléments	Réalisé 2016-2017	Budget	Écart	Rappel Réalisé 2016
TOTAL PRODUITS	7 386,93	13 400,00	- 6 013,07	12 715,32
TOTAL CHARGES	14 517,56	13 400,00	+ 1 117,56	9 775,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 7 130,63			+ 2 939,41

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 7 130,63€ Cela avait été indiqué en information prévisionnelle lors de notre dernière AG, ce qui avait, entre autre, conduit à proposer une augmentation de la cotisation UFUTA. Cela permet d'annoncer, en information prévisionnelle, un budget en équilibre pour l'année prochaine.

Annexe 5 : Bilan de l'UFUTA au 31/08/2017

Actif		Passif	
Éléments	Montant	Éléments	Montant
LIVRET A	43 324,16	Réserves	52 661,67
Compte courant SG	1 978,28	Résultats 2016 -2017	- 7 130,63
Produit à recevoir	225,40	Charges à payer	114,80
Actif à régulariser	118,00		
TOTAL ACTIF	45 645,84	TOTAL PASSIF	45 645,84

Le livret A correspond schématiquement aux réserves réelles de l'UFUTA. Elles continuent de baisser mais l'augmentation de la cotisation, qui se traduira comptablement sur le prochain exercice augmente la sécurité financière de notre Union.

Il est ensuite demandé à l'AGO de voter sur les points suivants :

1° De prendre sur les réserves pour compenser la perte de l'exercice 2016 – 2017 soit 7 130,63 € Les réserves s'élèveront alors à 45 531,04 €

Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0

2° Le rapport financier et le quitus au CA

Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0

3° De maintenir la décision de l'an dernier et pour une durée d'un an à savoir ne pas avoir un vérificateur aux comptes.

Pour : 71 Contre : 2 Abstention : 3

Le Président tient à saluer le travail remarquable de M Christian LATRY le trésorier de l'Union.

4° Vote de la cotisation 2018-2019

Le Président explique la proposition du CA d'adhérer à Génération Mouvement afin de permettre librement aux structures qui le souhaitent de bénéficier de la protection voyage. Cette protection est indispensable dès lors que des structures organisent des voyages pour leurs adhérents. Monsieur LATRY et le président ont rencontré les dirigeants de Génération Mouvement qui nous proposent d'adhérer en tant que UFUTA. Cela permettra à chaque structure de bénéficier d'une cotisation réduite (sans passer par la cotisation départementale). Concrètement l'UFUTA lèvera la cotisation pour le compte de Génération Mouvement puis la lui reversera. De même au niveau de l'assureur lié à Génération Mouvement, à savoir Groupama. Les structures qui adhéreront pourront alors ne plus s'assurer auprès de leur assureur actuel, puisqu'elles bénéficieront de l'adhésion auprès de Groupama.

La cotisation UFUTA seule, ne serait pas changée. Elle resterait à 0,60€par adhérents.

Par contre, pour ceux et uniquement ceux qui souhaitent adhérer à la protection voyage proposée par Génération Mouvement, deux cotisations supplémentaires seraient ajoutées à la première :

Une de 1,70 €par adhérent correspondant à l'adhésion à Génération Mouvement ;

Une de 1,65 €par adhérents correspondant à l'assureur Groupama

Soit une cotisation de 3,35€par adhérents dans chaque structure membre de l'UFUTA. Sont alors présentés les divers éléments représentatifs de cette cotisation additionnelle.

En caractère normal les services proposés par Génération Mouvement, en gras les garanties de Groupama

Adhésion à Génération Mouvement
Immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours (élément essentiel)
Aide et conseils pour gérer et développer votre association
Outils pratiques de gestion : statuts, comptabilité, etc
Un magazine d'information trimestriel
Une newsletter mensuelle
Une agence de presse pour vous aider à promouvoir vos événements
Formations adaptées pour vos bénévoles
Agrément de représentant d'utilisateurs dans les instances de santé
Une assurance responsabilité civile professionnelle
La Garantie financière (élément essentiel)
Responsabilité civile associative
Responsabilité personnelle des dirigeants
Protection des locaux et du matériel de l'association
Garantie multirisque informatique
Garantie accidents corporels de tous les adhérents
Assistance, annulation et rapatriement pour les séjours et voyages effectués dans le cadre de votre association
Protection juridique de votre association
Garantie accident corporel de tous les adhérents
Assistance effectuée par votre association dans le cadre d'un voyage de groupe

En résumé, chaque structure étant libre d'adhérer ou non, grâce à l'UFUTA, à Génération Mouvement, il y aurait pour 2018-2019 deux situations possibles :

- Une cotisation unique de 0,60€ pour l'UFUTA – sans adhésion à Génération Mouvement (GM)
- Une double cotisation : 0,60€ pour l'UFUTA et 3,35 € pour adhérer à GM et Groupama. L'UFUTA ne servant que de relais et reversant les 3,35 € à GM d'une part et Groupama d'autre part. Elle ne prendra pas le moindre centime pour assurer ce service.

Un large débat de fond est engagé au sein de l'AG. Il en ressort, en particulier, les craintes juridiques de voir l'UFUTA, par qui les fonds vont transiter, engagée au niveau de sa responsabilité car partenaire du système. Des UTL font valoir tout l'intérêt qu'elles portent à ce système pour être couvertes au niveau de l'organisation de voyages, alors que d'autres estiment que la proposition en l'état doit être améliorée pour ne pas engager juridiquement l'UFUTA.

Le Président demande alors à l'AG de trancher par un vote. Est alors mis aux voix la proposition suivante :

Souhaitez-vous que l'UFUTA adhère à Génération Mouvement (ainsi qu'à Groupama) ce qui aura pour conséquence une double cotisation, une de 0,60 € pour adhérer à l'UFUTA, l'autre additionnelle et facultative de 3,35€ afin d'adhérer à la protection voyage.

Pour : 22 Contre : 31 Abstention : 23

La proposition d'adhérer en l'état à la protection voyage telle qu'elle a été présentée est rejetée.

Le CA reçoit mandat par l'AG de faire évoluer la proposition de telle manière que l'UFUTA ne soit plus un relais où transitent les fonds. Ainsi l'AG indique clairement qu'elle souhaite que les fonds ne transitent pas par l'UFUTA mais que chaque structure adhérente à l'UFUTA adhère et paye directement sa cotisation à GM et Groupama, l'appartenance à l'UFUTA permettant de bénéficier des tarifs négociés par elle au nom de ses adhérents. Il appartient au CA de négocier dans le sens des vœux émis par l'AGO.

Le Président demande alors à l'AG de voter la cotisation UFUTA de 0,60€ pour l'année 2018-2019

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**

5° - Vote du Budget prévisionnel

5.1 Information de l'AG sur les finances de l'Union

Pour éclairer l'AG sur son vote, M le trésorier présente les éléments connus à la date du 15 mai 2018 sur le budget en cours de réalisation (exercice comptable du 1^{er} septembre 2017 au 31 Août 2018). Ces éléments ne donnent pas lieu à vote, ils seront intégrés dans le prochain rapport financier présenté en 2019.

Éléments	Budget
Recettes	
Cotisations, adhésions UFUTA	20 074,20
Autres produits	0,00
Produits financiers	330,72
TOTAL RECETTES	20 404,92
DÉPENSES	
CA	4 385,63
Autres réunions et représentations	1 070,54
Stickers	2 400,90
Administration	686,69
Impressions externalisées	1 102,70
Assurance	108,78
Services bancaires	138,59
Prélèvement indus en litige	79,95
Provisions (1)	8 000,00
TOTAL DÉPENSES	17 973,28
Excédent au 15/05/2018	2 431,64

(1) Ces provisions seront reprises sur le budget 2018-2019 et permettent d'étaler les charges supportées par l'UFUTA en 2018-2019.

Comme peuvent le constater les délégués présents à l'AG, sachant que juillet et août ne sont pas des mois qui par nature génèrent beaucoup de dépenses, le budget en cours de réalisation est globalement équilibré.

5.2 Présentation du budget prévisionnel 2018-2019 et vote de l'AG

Compte tenu des décisions précédentes le Budget proposé au vote, équilibré en recettes et dépenses, est basé sur les éléments suivant :

En application du principe de prudence ce budget a été établi sur la base de 33 000 personnes physiques représentatives des adhérents des structures membres de l'UFUTA.

Compte tenu du vote de l'AGO ayant décidé ce jour du montant de la cotisation 2018-2019 de l'UFUTA à 0,60 € par adhérents dans les structures membres, le total des cotisations s'établit alors à 19 800 €

D'où le Budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Éléments	Montants	Éléments	Montants
Communication	1 300,00 €	Cotisations (1)	19 800,00 €
Recherche	2 000,00 €	Intérêts	200,00
Administration	2 210,00 €	Reprises sur Provisions (2).	8 000,00
Fonctionnement	22 490,00 €		
Total	28 000,00 €	Total	28 000,00 €

(1) Compte tenu du vote de l'AGO ce jour

(2) 8 000 € de provisions ont été passées sur les exercices précédents. 5 000 € pour financer le projet UFUTA ambition 2020, 2 500 € pour financer sur deux ans les Assises 2019 à Évry et 500 € pour le concours des plumes.

Ces provisions relatives à des événements de 2018-2019 seront reprises dans le budget pour financer lesdits projets. Ils sont donc intégrés en recette dans le budget prévisionnel.

Note du Président : Le Budget prévisionnel 2018-2019 présenté sous forme de diaporama à l'AGO intégrait la cotisation à Génération Mouvement et Groupama (en recette et dépense). Cependant conformément au vote précédent il a été demandé à l'AGO d'enlever cette somme (pour mémoire de 33 500 €) des recettes et des dépenses du budget. Le budget présenté ici dans ce compte rendu est donc celui qui a été voté par l'AGO, il ne tient pas compte des 33 500 €

Le Président demande alors le vote du budget prévisionnel :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

6° - Les cooptations au Conseil d'administration

Le CA a procédé à 4 cooptations au cours de l'année universitaire 2017-2018:

- Mme Lisette LE TEXIER (UTL-E) en suppléance de M François AMBOLET
- M Emerson BARBOSA (UTLO) en suppléance de Mme Monique FALLEAU
- M Bernard BODIN (UTL Mayenne) **titulaire** en remplacement de M Jean Louis CHEMIN
- M Pierre DOUILLET (UTL Mayenne) en suppléance de M Bernard BODIN

Il est demandé à l'AGO de ratifier les cooptations au CA de l'UFUTA

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

7° - Remise du prix de la Recherche

La parole est donnée à M Yvon LE GALL, président du comité scientifique de l'UFUTA *Voir le texte de son analyse texte en annexe 6.*

Les lauréats ex-aequo – UTL Le Mans et UTL-Essonne – reçoivent la médaille de l'UFUTA accompagnée d'un chèque de 500 €

8° - Présentation des Assises 2019 – UTL-E

La parole est donnée à Mme Lisette LE TEXIER, présidente de l'UTL-E, organisatrice des prochaines assises de l'UFUTA qui se dérouleront les 12, 13 et 14 juin 2019 et dont le thème est « Culture, progrès sans frontières ; un enjeu majeur de la société ».

9° - Appel aux structures pour l'organisation des Assises de 2022.**10° - Questions diverses**

Aucune question diverse n'ayant été émise, le Président prononce la fin de l'AGO et invite les délégués présents à venir partager le déjeuner de la pause méridienne. Reprise à 14 H pour la journée des dirigeants.

La secrétaire

Céline MENIL

Le président de l'UFUTA

Stéphane RAVAILLE

Annexe 6 : Prix de la Recherche 2018, rapport du président du Comité scientifique

Cette année, nous n'avons que deux Universités candidates pour le prix de la recherche. Deux projets ont été abandonnés pour des raisons circonstanciées.

1 – *Le Mans : 1911-1921, Une décennie difficile*, UTL du Mans, *Recherche en histoire locale*, n°1 – mars 2017, 137 p., dactyl.

Ce travail est réalisé par le groupe de recherche en histoire locale sous la responsabilité de Jean-Pierre Laplénie, en partenariat avec Le Mans Université.

Deux traits, signalés en introduction, vont marquer ces années en les accentuant. Tout d'abord, une ville de garnison. C'est souligner le poids des éléments militaires dans la vie de la communauté. Il faut entendre que, pendant la guerre, il faut respecter la priorité due aux éléments armés qui y sont stationnés. Il y a là comme une ambivalence : d'un côté on se plaît à ce que la ville soit telle ; de l'autre, cela génère des mouvements de population qui ne sont pas toujours appréciés. Cela est en lien avec l'autre trait : Le Mans est nœud ferroviaire, qu'elle est toujours. Cela justifie des mouvements dans les deux sens : en direction et en retour du front. D'où une population quelque peu bigarrée. Ainsi y a-t-il une population « étrangère », celle des Français qui n'en sont pas originaires, et des ressortissants d'autres pays (notamment des Belges, puis des Américains à partir de l'entrée en guerre des USA). Au fil du temps, certaines de ces présences deviennent moins appréciées. Il y a aussi les mouvements de réfugiés, qui arrivent très vite en masse. Bien sûr, ils ne restent pas tous dans ville et sont en partie dispatchés entre les communes du département. Ces mouvements posent des problèmes aux autorités, qui doivent pourvoir aux mesures d'accueil. Cela accroît les dépenses publiques.

La guerre suscite des problèmes économiques bien connus partout. Cela concerne tout particulièrement la hausse des prix, déjà commencée avant la guerre pour le pain, qui a toujours une grande place dans la nourriture à cette époque. Aussi les autorités sont-elles beaucoup sollicitées pour endiguer ce phénomène, notamment par le biais de la taxation, mais aussi par l'approvisionnement en vivres essentielles et en matières essentielles et en matières premières indispensables (le charbon tout particulièrement).

Il y a aussi tout ce qui concerne l'entraide locale et plus lointaine (le front). C'est la mobilisation de l'arrière comme soutien, par l'intermédiaire de comités et d'associations. Il faut soutenir des familles dont les « chefs » ne sont plus à même de pourvoir à leurs besoins. La Ville coordonne l'assistance.

Les autorités sont donc ainsi très sollicitées pour faire au mieux avec une économie qui se ralentit fortement. Cela doit aller au-delà du secours psychologique apportés par les pratiques commémoratives. Quand on arrive au temps de la reconstruction, elles demandent à l'État leur part dans les réparations dues par l'Allemagne. Elles doivent faire face à la déception que les choses ne repartent pas mieux au lendemain de

la guerre ; faire face aussi à des critiques de leur gestion ; entretenir la flamme patriotique et concourir à la « rénovation de la race », impulsée au niveau national.

Nous avons là un beau travail, comme nous y a habitué le groupe de recherche manceau. On peut dire que toutes les facettes du sujet, probablement entamé dans le cadre du centenaire de l'évènement, sont approchées. Les choix iconographiques sont intéressants. La bibliographie aurait dû contenir les références aux archives utilisées et aux titres de presse.

2 – *Histoire de la vigne et du vin en Essonne*, UTL Essonne, 2016, 242 p.

Ce travail a été réalisé par le Groupe de recherche de l'UTL-Essonne, Patrimoine, Mémoire et Tradition, composé de six étudiants, tous nommés.

Le sujet peut étonner. Mais les auteurs le justifient par l'importance que la vigne a tenue dans leur département pendant un nombre respectable de siècles. Leur ambition est justement de la saisir dans la très longue durée. Disons même la totalité de son histoire, dans la mesure où ils en cherchent les origines, sans doute dès le 1^{er} siècle après J.-C. pour cette partie de ce qui allait devenir la France. Mais on remarque que les documents concernant ce vignoble ne prennent de la consistance qu'au cours du Moyen Âge, et qu'ils en ont de plus en plus au fil du temps. Les auteurs entendent que l'on réalise bien que ce vignoble a été l'un des plus importants de France jusqu'aux crises du XIX^e siècle, et ce pour diverses raisons, notamment géographiques. Cette importance connaît son apogée au XVII^e siècle. Mais elle est toujours menacée par des conditions climatiques souvent aléatoires, sans compter les catastrophes politiques (les guerres, dont celles de religion). Après cet apogée, qui est aussi celui de l'époque de la qualité, le XVIII^e sonne l'heure de la quantité, et le XIX^e celle du déclin irrémédiable avec une accumulation de facteurs négatifs : aléas climatiques, avilissement du vignoble, arrivée du chemin de fer dans la région, concurrence de cultures plus rémunératrices, guerre de 1870 et les fameuses maladies de la vigne (oïdium, mildiou et phylloxéra, par ordre d'entrée en scène), l'industrialisation et l'urbanisation. S'il existe, depuis vingt ans une sorte de regain, il faut bien admettre qu'il ne peut rétablir la situation d'antan.

Les auteurs entendent donner du sujet l'approche aussi large que possible, en étudiant les caractéristiques économiques et sociales de cette culture. Ils approchent les modes d'exploitation (conditions contractuelles, façons des cultures, outillage qui bouge peu jusqu'à la révolution industrielle) ; les modes de conservation (laquelle est bien limitée dans le temps), de commerce (les réglementations évoluant au cours des siècles) ; les moyens de transports (notamment fluvial). Ils éclairent la dimension sociale en cherchant à positionner les hommes qui vivent de cette culture, les uns par rapport aux autres et dans l'échelle sociale. Ces hommes vont connaître une perte sérieuse de considération, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le tout est établi à partir de sources archivistiques et d'études spécifiques. Il y a des plongées dans la minutie des situations, avec notamment des cartes détaillées, des graphiques et de pièces de droit (contrats, règlements ...). Évidemment, une telle étude ne saurait être exhaustive dans un tel ambitus chronologique. Les plongées donnent une dimension de concret. L'étude d'un cas, comme celui de la famille Hédiard, permet une incarnation dont il y a lieu de penser qu'elle n'a sans doute pas dû être exceptionnelle. Le recours aux inventaires après décès, même s'il est limité aux aspects de nature à éclairer la vie vigneronne, donne une note de quotidienneté. Deux annexes permettent de suivre quelques données concernant toutes les communes du cadre de l'étude (la vigne dans les communes, la toponymie), tandis qu'une troisième déroule une chronologie assez large 1208 à 1604, et plus serrée à partir de 1620, de la valorisation de la vigne.

On s'étonne qu'il n'y ait pas de véritable introduction, et qu'on ait oublié de dresser une bibliographie, alors que les références ne manquent pas en bas de page.

Malgré cela, nous sommes en présence d'une belle étude, dont l'iconographie bien choisie, enrichit le propos et agrémenté la lecture.

Nous sommes donc en présence de deux études bien différentes par leur sujet et par leur ambitus chronologique. L'une et l'autre témoignent d'un esprit de recherche. Elles sont bien menées et se lisent avec bonheur. Il est bien difficile de les départager. Au jury de s'y essayer.

Annexe 7 : Liste des UTL (AGO Paris 26 juin 2018)

	UTA / UTL Ville	Sigle	adhérents	Nombre statutaire des délégués	Délégués Présents	Pouvoirs	Total voix
1	AGDE	UTL34	1 200	6	5	1	6
2	AMIENS	IUTA	2 500	7	2	5	7
3	AURILLAC	UIHA	450	3			
4	AUXERRE	UTB	184	1			
5	BEAUSOLEIL	UDLVB	456	3			
6	BELLEY	UIA BUGHEY	230	2		2	2
7	BESANCON	UO	3 200	8	2	4	6
8	BLOIS	UTL	389	2	1	1	2
9	BOULOGNE / M	UTA	264	2	1	1	2
10	CHAMBERY	USTL	499	3	1		1
11	CRETEIL	UIA	1 825	6	5	1	6
12	DREUX	UDTL	986	5	1	2	3
13	EAUBONNE	CTR	280	2			
14	ESSONNE	UTL-E	2 954	7	3	4	7
15	GAP	UTL	750	4			
16	LE MANS	UTL	1 820	6	4	2	6
17	LIMOGES	UTA	514	3			
18	MAYENNE	UTL	702	4	2	2	4
19	MEAUX	UIA	395	2	1	1	2
20	MELUN	UIA	965	5			
21	NANTES	UP	8 993	12	1		1
22	NICE	UNIA	2 000	7			
23	NIMES	CADREF	3 092	8	2	2	4
24	ORLEANS	UTL	3 241	8	1	2	3
25	POITIERS	UIA	995	5	4	1	5
26	SAINT GERMAIN	UTL	767	4			
27	SAINT-NAZAIRE	UIA	1 923	6	1	5	6
28	SAUMUR	STL	328	2	1	1	2
29	TOULOUSE	U3A	414	3		1	1
	TOTAL		42 316	136	38	38	76



PV de l'AGO du 26 juin 2018

15

Association loi 1901 : décret 16-08-1901. JO 05-01-1981. N° 5551. Agréée Jeunesse et Sports
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Agde, le 24 mai 2018

Site : <http://www.ufuta.fr>

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONVOCATION

à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de L'UFUTA

Mardi 26 Juin 2018 à 10 h

Cité des sciences et de l'industrie
30 Avenue Corentin-Cariou 75019 PARIS
Métro Porte de la Villette

Compte tenu des mesures de sécurité, des files d'attentes pour entrer dans la cité des sciences, il est vivement recommandé d'arriver **½ H en avance** et de passer par l'entrée qui est **dans le centre commercial**, lorsqu'on regarde la cité des sciences se diriger 200m à gauche.

Pour des raisons pratiques, un pointage des délégués (à partir des listes adressées à la Secrétaire) sera à nouveau fait à l'entrée de la salle.

ORDRE du JOUR

- 1 – Accueil de l'Université de Dinard, de Béziers et des invités
- 2 – Vote des Comptes Rendus de l'AGO et de l'AGE du 22 juin 2017
- 3 – Rapport moral du Président, rapport financier du Trésorier.
- 4 – Cotisation 2018/2019
- 5 - Budget prévisionnel en recettes et en dépenses
- 6 – Validation des cooptations faites par le CA
- 7 – Remise du Prix de la Recherche et présentation des travaux par les lauréats (voir site UFUTA)
- 8 – Présentation des Assises 2019 par l'UTL Essonne
- 9 – Appel aux structures pour participer aux CA de l'année suivante
- 10 – Questions diverses que vous voudrez bien m'adresser (ufuta.president6@orange.fr) avant le **vendredi 11 juin 2018. Au-delà elles ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.**

Stéphane Ravaille
Président de l'UFUTA

Nota : Pause méridienne : l'Ufuta offre le repas aux délégués présents.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Procès-verbal Assemblée générale de l'UFUTA* *Paris, jeudi 22 juin 2017*

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 22 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 36 et 43 pouvoirs ont été transmis, soit au total 79 votants. La majorité absolue est de 31 ; en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

(liste en Annexe 1)

Cette AGO se tient dans le respect des nouveaux statuts votés ce même jour par l'AGE .

1. Accueil de l'Université de la Culture permanente et du Temps Libre de Nîmes

En introduction à cette séance le Président de l'UFUTA accueille l'Université de la Culture Permanente et du Temps Libre de Nîmes et ses délégués. Cette UTL a présenté sa demande d'adhésion à l'UFUTA. Le dossier a été suivi par Françoise DAVID-SCIARA et lui-même et tous deux émettent un avis très favorable à cette adhésion. La parole est alors donnée à M. Jean-Bernard SOLER, Président de l'UTL de Nîmes, qui présente son UTL avec un support vidéo vivement apprécié. L'UTL existe depuis 1978. Elle offre à ses adhérents - 3130 en 2017- une large palette d'activités multidisciplinaires : philosophie, psychologie, géopolitique, littérature, histoire, langues diverses, ateliers artistiques, activités physiques, visites guidées, etc.

Vote : Contre : 0 Abstention 0 Pour : 79

L'adhésion de Nîmes à l'UFUTA est adoptée à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de l'AGO 2016 de GAP

Une erreur dans la date est soulignée : il faut lire 2016 et non 20016

Vote : Abstention : 2 Contre: 0 Pour 77

Le procès-verbal est adopté

3. Elections au Conseil d'administration

Conformément aux statuts modifiés et votés en AGE ce 22 juin, le CA est élu pour 3 ans. Tous les postes sont à pourvoir. Pour être élu il faut obtenir au moins 1/3 des suffrages des délégués présents ou représentés, l'UTL de Nîmes étant incluse.

On compte UTL : 23 - délégués 39 - pouvoirs 46 total voix : 85

13 candidatures ont été reçues, accompagnées de 8 suppléants. *Voir liste en annexe 2*

Sur les bulletins de vote qui ont été distribués il est possible de rayer les noms de candidats que l'on ne souhaite pas élire au CA

Pour le vote l'appel des structures est effectué par ordre alphabétique. *Voir les résultats au point 6 du PV.*

4. Rapport moral du Président, rapport financier du Trésorier, rapport du vérificateur aux comptes

4.1 Rapport moral du Président

Ce rapport moral commence au 16 juin 2016 (à GAP) et se termine ce jour (22 juin 2017 Paris)

Il est présenté au nom du CA qui l'a validé lors de sa réunion du 21 juin 2017. Le Président a divisé son rapport en 4 parties, il propose un arrêt à chaque partie et sous partie pour d'éventuelles questions. Le rapport moral sera voté globalement à la fin.

A - Administration de l'Union

A.1 le pilotage de l'UFUTA :

Le premier élément a été l'élection d'un nouveau bureau le 17 juin 2016, d'un nouveau comité scientifique et la passation de pouvoir entre Françoise DAVID-SCIARA et Stéphane RAVAILLE.

Les mandats des administrateurs s'achèvent ce jour suite à la décision de l'AGE.

Fin juin une réunion a été organisée à Paris avec les trésoriers et le vérificateur aux comptes, il a été décidé de proposer au CA la modification des dates de l'exercice comptable et d'en profiter pour arrêter la responsabilité de l'ancienne présidente et du trésorier au 31 août 2016.

6 CA se sont réunis lors de cette année :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 16 juin 2016 | 27 septembre 2016 |
| - 22 novembre 2016 | 31 janvier 2017 |
| - 28 mars 2017 | 21 juin 2017 |

Sur le site internet de l'Union figureront les CR des CA dès qu'ils ont été approuvés par le CA. Il y a donc un décalage d'un CA environ (2 mois environ).

Le 7 mars 2017 a été organisée la journée des Présidents et des directeurs. Le Président demande l'accord de l'Assemblée pour appeler cette journée « la journée des dirigeants » car au-delà des présidents et directeurs, les trésoriers, les secrétaires et des membres de votre CA sont les bienvenus en fonction des thèmes de travail.

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour : le projet UFUTA Ambition 2020 et les modifications statutaires envisagées.

Le Président a souhaité associer les présidents et directeurs aux travaux du CA. Cet objectif est double :
 faire vivre en direct le travail du CA de l'UFUTA
 rencontrer, écouter et partager les préoccupations des adhérents

Ont été reçues par le CA en 2017 :

- Mme Christine MIEGGE (UTL Gap) et Mme Lisette LE TEXIER (UTL Essonne)

Le règlement intérieur de l'UFUTA a été modifié de manière ponctuelle :

- Souhait de privilégier les structures qui reviennent rapidement après avoir quitté l'UFUTA pour simplifier les démarches du retour.
- Intégration de la cotisation d'accréditation en suivant les recommandations de l'AG du 16 juin 2016 (50 € remboursable dès adhésion)
- Suppression du délai de 2 H minimum entre la fin de l'AGO et le début du CA. (pour des raisons d'ordre pratique)

Chaque nouveau RI est publié sur le site, il est applicable deux mois après cette publication pour les structures, alors qu'il est applicable immédiatement pour les membres du CA.

Le Président a inscrit l'UFUTA au programme **d'AdB Solidatech**, organisme financé par une fondation américaine, qui offre un programme à destination des associations

Les associations peuvent être équipées en logiciels bureautiques performants à des prix défiant toutes concurrences :

Office Professionnel Plus est proposé à 37,94€. Pour rappel le prix public de cette suite bureautique est de : 460,30 €, la suite standard est à **27,51 €** (prix public : 279 €)

Adresse du site : www.solidatech.fr

A.2 le mouvement des adhérents :

Arrivée : Le Président rappelle l'accueil de l'UTL de Nîmes au sein de l'UFUTA.

Les retours : L'institut Catholique de Paris n'a pas payé la cotisation 2016 dans les délais ce qui a conduit dans un premier temps à considérer la structure comme partante mais elle a régularisé ensuite et a correctement réglé la cotisation 2017. C'est donc un vrai faux retour.

Royan n'était pas à jour de sa cotisation au moment de l'AG de GAP du 15 juin et n'a pas régularisé. Par contre ils ont régulièrement payé leur cotisation de 2017.

Le Président demande à l'AG de prendre acte de leur retour.

Les départs : L'Institut universitaire de formation continue de Pointe à Pitre n'a pas payé ni la cotisation 2016 alors qu'elle s'y était engagée, ni la cotisation 2017. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'Institut Universitaire de formation continue de Pointe à Pitre pour non paiement de cotisations. **L'AG en prend acte**

L'UNIA (Université de Nice Inter-Âge) a fait savoir qu'elle traversait des difficultés financières et que, pour l'instant, elle n'était pas en mesure de payer la cotisation UFUTA 2017. Elle a indiqué qu'elle rejoindrait l'Union dès que sa situation se rétablirait. Le Président formule tous les vœux de réussite à l'UNIA, en espérant que son retour se fera rapidement. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de UNIA pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte**

La relation avec l'UP de Nantes est délicate. Sa Directrice a fait part de sa décision de sortir de l'UFUTA, considérant que celle-ci s'éloigne trop de l'idéal universitaire de ses origines, pour devenir beaucoup plus associatif que l'UP ne le désire. Suite aux échanges de courriels et de courriers, il a été convenu d'une rencontre en octobre 2017. L'attention de l'UP de Nantes a été attirée sur le fait que le non-paiement de cotisations entraînerait de facto la perte de qualité d'adhérent. Mme la Directrice avait fait savoir au Président qu'un courrier lui serait officiellement envoyé pour acter ce départ, courrier qui n'a pas été reçu à ce jour. Il revient donc à l'assemblée de prendre acte de leur décision.

En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'UP de Nantes pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte**

Le Président souhaite rendre un hommage amical et chaleureux à M. Yvon LE GALL, délégué et représentant de l'UP de Nantes. Il a été président de l'UFUTA de 2008 à 2010. Il a été à maintes reprises Président du comité scientifique et c'est sous son égide que les Plumes 2017 ont été décernées. C'est un homme de cœur qui a œuvré sans compter, et sans relâche au service de l'UFUTA. Lors de la désignation du nouveau président il a fait confiance à Stéphane RAVAILLE qui ne peut que le remercier. C'est un exemple pour tous, il a toujours fait honneur à la fois au corps professoral universitaire et plus généralement à l'ensemble des professeurs mais aussi à l'UP de Nantes et à l'UFUTA. Si **lui** a montré à maintes reprises toutes ses qualités humaines, le Président ne peut que regretter vivement la décision de l'UP de Nantes et les conditions de son départ.

Pour terminer, le Président demande une immense ovation pour notre ami Yvon LE GALL...

A.3- le travail des commissions

La commission Statuts (dissoute au CA du 28 mars car devenue inutile)

La commission convention collective dans laquelle ont travaillé François AMBOLET de l'UTL Essonne, président de cette commission, Daniel ROYER, président de l'UIA de Créteil Val de Marne, Claudine METTAIE, Présidente de l'UTL de Blois et André LE POTTIER, Trésorier Adjoint et membre de l'UIA de Créteil, et Stéphane RAVAILLE, le Président de l'UFUTA. La parole est donnée à François AMBOLET pour une très rapide synthèse.

La commission annuaire pilotée par Françoise DAVID-SCIARA de l'UIA de Poitiers avec Marie-Denise RISS-COLY de l'UIA d'Amiens, Nicole PETITOT de l'Université Ouverte de Franche Comté et André LE POTTIER. Le prochain annuaire sortira en fin d'année 2017.

La commission Convention multipartite : François AMBOLET avec la collaboration de Jean-Louis CHEMIN de l'UTL de Mayenne. Le travail de cette commission a débouché sur un bilan d'activité des années 2015 et 2016

A.4 Délégation de mission

N'étant pas toujours disponible, le Président a donné mission à 2 administrateurs pour le représenter auprès des adhérents.

- Françoise DAVID SCIARA pour le 20^{ème} anniversaire de l'UIA de Saumur
- François AMBOLET pour deux missions : le 40^{ème} anniversaire de l'UTL de Blois ; la présentation du projet UFUTA Ambition 2020 aux UTL de la région Centre.

B- La communication

B.1 La communication interne :

Le réaménagement du site Internet : Le Président remercie très chaleureusement M. Philippe GIRARD Web Master de l'UFUTA pour la qualité de son travail, la rapidité de ses interventions. Certes le site devra faire peau neuve dans les années à venir mais aujourd'hui l'Union n'a pas les moyens financiers pour le faire. Compte tenu de cette contrainte, le site a été fortement amélioré par le travail de M GIRARD.

Remarque sur son utilisation : les adhérents ne le regardent pas !!! (on dispose des statistiques) Or c'est un outil de communication INTERNE.

Le Président invite les membres de l'assemblée à le consulter régulièrement et demande aux structures de veiller à la mise à jour de leurs coordonnées. En effet les contacter relève c'est parfois de mission impossible.

La réactualisation de l'annuaire : effectuée par Françoise DAVID-SCIARA avec la participation de Marie-Denise RISS-COLY, Nicole PETITOT, André LE POTTIER.

Les diverses publications : le Bulletin de liaison, les Cahiers n°12 de 2016 et les actes des Assises dont Françoise DAVID-SCIARA a la charge.

A cette occasion, le président remercie tout particulièrement Françoise DAVID-SCIARA. Lorsqu'il est devenu Président, il n'était pas son candidat favori. Depuis son élection, elle a œuvré avec loyauté, en s'impliquant intensément pour diriger, avec efficacité et efficience, la communication de l'UFUTA, le pressant, si nécessaire, pour qu'il lui remette en temps et heure les articles ou autres documents à publier.

Contacts avec la Bretagne : échanges en cours

Publicité pour le film Rodin, en compétition à Cannes

La secrétaire a été contactée par M Geslin de l'agence Mercredi, agence de promotion de films dont le rôle est d'accompagner et trouver le public d'un film. L'agence travaille avec le distributeur d'un film. Il a été reçu lors du CA du 22 novembre 2016.

B.2 la communication externe :

Bilan des activités de l'UFUTA 2015-2016 : la commission sur la convention multipartite a élaboré, à la demande du Président, un rapport d'activité sur la période 2015-2016 (signature de la convention et année suivante) qui a été communiqué aux partenaires signataires. Jean Louis CHEMIN, pour la compilation, et François AMBOLET pour la rédaction et la mise en page, ont fait un énorme travail, tout en cherchant un fil conducteur pour donner du sens à ce bilan. L'UFUTA a demandé que la commission de suivi se réunisse. Les demandes seront relancées dès Septembre.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle : Ce bilan a servi d'introduction auprès des candidats à la présidentielle : 4 candidats ont répondu

Lettre au maire de Courcouronnes : Le Président a co-signé avec M AMBOLET, une lettre adressée à M. Stéphane BEAUDET, Maire de Courcouronnes, Président de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France), Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du Transport. L'objectif est d'obtenir son soutien pour porter la problématique de la convention animation dont il a déjà été fait état.

Contact avec la Chambre des associations de Créteil : M DESPIERRE, président de ladite chambre, et présent à l'AG, évoquera le risque lié à l'organisation de voyage. Il interviendra dans le point 8 de l'ordre du jour.

Renforcement des liens avec la Cité des Sciences qui accueille l'AGO aujourd'hui ; le Président remercie chaleureusement Mme MARINE qui est l'interlocutrice de l'UFUTA. Si la Cité des Sciences met à disposition gracieusement cette salle, avantage considérable pour l'Union, elle n'a pas pour autant vocation philanthropique. Elle attend que nous participions à ses manifestations. Au nom de l'UFUTA, le Président s'est engagé auprès de Mme MARINE à respecter les points suivants :

- a) Faire connaître à l'ensemble des IUA la programmation de la Cité des sciences et du Palais de la découverte, pour les inciter à programmer **une visite de groupe** à la Cité et/ou au Palais
Possibilité d'adresser à l'Union des informations avant l'ouverture d'une exposition pour diffusion auprès des UTL
- b) Mettre à disposition les flyers (pour cibler les individuels et famille, exemple flyers abonnement annuel, nouveautés)
- c) Avoir des annonces promotionnelles dans les supports de communication (programmes ou lettres, e-letter, des UTL)

Le Président souhaite d'une part qu'au moins une fois par an, les UTL programment une visite à la Cité des Sciences et/ou au Palais de la découverte et qu'elles en informent l'Union. Elles bénéficieront d'un tarif groupe. D'autre part Mme MARINE a besoin de montrer que le partenariat UFUTA - Cité des Sciences fonctionne.

Contacts avec des journalistes :

M Adrian JAOUEN reportage pour l'émission 66 minutes diffusée sur M6.

Bruno ABESCAT Ex-rédacteur en chef au magazine L'Express qui prépare un ouvrage sur les conséquences du vieillissement de la population

Clémence LEVASSEUR journaliste de "Maxi" sur le rôle des universités dans notre société. Le Président a insisté sur la différence entre UIA et université populaire. Le journal paraîtra sans doute en juin.

C- Le projet associatif

Lors de sa candidature à la Présidence, Stéphane RAVAILLE a porté un projet appelé « UFUTA Ambition 2020 ». Tout au long de cette année, il a été amendé, détaillé reformulé. Il a été présenté lors de la journée des Président du 7 mars 2017. Il s'agit de se prononcer sur l'esprit de ce projet Les grands principes seront votés lors du point 5 de l'ODJ.

La demande de subvention d'Etat a échoué. Le Président en assume pleinement les conséquences, mais il ne s'avoue pas vaincu. Le plus tôt possible et au plus tard au mois de septembre, il réactivera tous les contacts avec les ministres de tutelle et pourquoi pas le premier ministre.

D'autre part, lors de la fête de l'UTL34, il a pris contact avec une conseillère régionale et il cherchera à avoir un contact avec Mme Carole DELGA, ancienne ministre et surtout Présidente de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée :il souhaite demander un rendez-vous et rechercher une subvention des régions via l'association « Régions de France » dont le président est Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est.

D- Recherche et prix

Le comité scientifique a travaillé autour des textes fournis pour le concours des Plumes 2017 dont les résultats ont été annoncés. Le prochain concours Plumes est pour 2019.

Le Président a souhaité proposer un regroupement des prix : Prix de la recherche, Plumes, en même temps que les Assises pour en faire un temps fort qui peut être plus facilement « médiatisable ».

Cependant il y a encore des discussions au sein du CA sur l'intérêt ou non de dissocier le prix de la recherche
En conséquence :

Réflexions autour des « olympiades » de l'UFUTA

Un regroupement en 2019

Le cas particulier du Prix de la recherche

2019 sera une année forte pour l'UFUTA : les Assises, les Plumes 2019, les Chardons 2019

Le Président demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote ce rapport moral

Le rapport moral étant achevé, il est soumis au vote de l'Assemblée

Vote du rapport moral

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

Contre 0 abstention 0 Pour : 84

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

4.2 Rapport financier

4.2.1 Le trésorier présente les divers éléments et un budget qui tient compte d'un nouvel exercice comptable

A -liste des structures adhérentes à jour de cotisation ce 22 juin 2017 voir Annexe 1

27 structures représentant 28132 membres

Elles sont indiquées dans le tableau de l'annexe 1:

B - Compte de résultat du 01/01/2016 au 31/08/2016

Présentation d'un exercice raccourci dans lequel Les cotisations correspondent à 29 UTLs avec un total de 55 284 membres

Récapitulatif : voir détails en annexe 3

Eléments	Réalisé 2016	Budget	Ecart	Rappel réalisé 2015
Total Produits	12 715,32	19 966,00	- 4 250,68	13 827,40
Total Charges	9 775,91	16 966,00	- 7 354,79	14 879,28
Résultat de l'exercice	2 939,41			

C - Bilan de l'UFUTA au 31/08/2016

Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
LIVRET A	45 979,33	Réserves	49 722,26
Compte courant SG	6 682,34	Résultats 2016	2 939,41
TOTAL ACTIF	52 661,67	TOTAL PASSIF	52 661,67

4.2.2 Le vérificateur aux comptes

Le 28.2.2017, M. KAUFFMANN, le vérificateur aux comptes a examiné les comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31/08/2016. Le rapport de son examen figure en annexe 4

Le renouvellement du mandat du vérificateur :

Il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur la proposition de ne pas renouveler ce mandat, proposition soumise au vote :

Contre : 17 Abstention : 0 Pour : 67

Compte tenu de ce résultat il est décidé de sursoir au non-renouvellement pour une année

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3è arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

Votes des rapports financiers :

Mise dans les réserves de l'excédent de l'exercice 2016-2017 soit **2 939,41 €**

Contre 0 abstention 0 Pour : 84 Vote à l'unanimité

Rapport financier et quitus au CA

Total produits et total charges

Actif /passif

Contre 0 Abstention 0 Pour : 84 Vote à l'unanimité

5. Le Projet « UFUTA Ambition 2020 »

L'assemblée aura à se prononcer sur ce projet qui a été présenté le 7 mars 2017 lors de la Journée des dirigeants. En préambule le Président pose 3 questions

5.1 Qu'est ce que l'UFUTA pour les structures ?

L'UFUTA doit - elle être un simple lieu de rencontre annuelle sans ambition ni projet, où on se congratule de se revoir en bonne santé autour d'un bon repas ou une Union fédérant les énergies et les projets ?

Comment être connu de vos adhérents **si vous ne leur parlez jamais de nous** ? Le président demande solennellement d'apposer le logo de l'UFUTA sur l'ensemble des cartes d'adhérents. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas imprimer le logo, il est possible d'y coller un sticker. Mme RISS-COLY a indiqué qu'elle s'informait du coût. Il faudra lui indiquer le nombre dont la structure a besoin pour qu'elle puisse obtenir les meilleurs prix. Pour ceux qui impriment leur carte, il suffit d'ajouter le logo.

5.2. Qu'attendent les adhérents de l'UFUTA ?

Il est important de faire connaître ces attentes pour des propositions éventuelles. Cela suppose des échanges réguliers par courriel et pas seulement lors des réunions institutionnelles.

Il est donc indispensable d'avoir un correspondant fiable (Nom, n° de téléphone personnel, email personnel) que l'on puisse joindre sans problème. C'est par lui que doivent parvenir aux élus les demandes, doléances et pourquoi pas les encouragements.

Exemples : Quelle doit être la place de la recherche ?
Doit-on être un lien avec les pouvoirs publics nationaux ?

5.3. Que peuvent apporter les structures à l'UFUTA ?

Le cœur du projet UFUTA ambition 2020 c'est l'échange entre les structures :

- Echanger ce qui marche (voir bulletin de liaison – ça marche chez nous)
- Échanger ce qui n'a pas marché pour faire profiter les autres de nos erreurs
- Échanger des conférences, des places vacantes pour des sorties
- Rechercher de futurs adhérents pour l'UFUTA.

Le Président interpelle les participants : il **lance à tous un défi** : amener chacun, une structure adhérente nouvelle (ou retour d'une ancienne) d'ici à l'AG de l'an prochain. Il interpelle l'assemblée comme suit :

« L'UFUTA peut-elle compter sur vous pour l'aider à réussir, ou bien souhaitez-vous que l'on vous laisse tranquille ?

Si vous souhaitez que nous remettions chaque année un Bilan des activités de l'UFUTA, indiquez-nous même sommairement ce que vous faites. De grâce faites nous gagner du temps et ne nous obligez pas à chercher les informations sur vos sites internet... »

Le projet UFUTA Ambition 2020 se fonde sur une philosophie :
Que l'UFUTA donne plus que ce qu'elle reçoit !

- d'un côté une cotisation revalorisée des adhérents
- de l'autre un retour sous forme de services

tout en assurant la cohérence des actions menées

Le point de départ est un constat basé sur des hypothèses réelles :

une baisse de recettes liée à la diminution du nombre d'adhérents : le graphique présenté montre l'évolution des recettes de 2002 à 2016 et une amorce de chute prévisionnelle importante mais réelle (partie en rouge) qui traduit les départs

Ceci engendre un déficit courant compte tenu des dépenses ordinaires de l'UFUTA

Hypothèses réalistes pour nos recettes :

2015 : 58 347 adhérents soit 13 419,82 €

2018 : 20 000 soit 6 900 €

En terme de budget :

2015 : 13 827 € - 14 879 € = - 1 052 €

2018 : 6 900 € - 13 900 € = - 7 000 €

7 000 € de déficit par an signifie que les réserves ne tiendront que 5 ans au mieux, moins longtemps au pire.

La cotisation de 0,23 € actuelle n'est plus tenable... Mais augmenter la cotisation UFUTA sans contrepartie n'a aucun sens

Si on décide d'augmenter la cotisation, alors L'UFUTA doit rendre des services, à la fois aux structures **mais aussi à leurs adhérents**

Remarque : les adhérents ne connaissent pas ou très peu l'UFUTA. Elle ne représente rien pour eux. Il est nécessaire que cela change, sinon les pressions que vous subirez pour quitter l'union **ne seront à terme plus tenables**. Alors que si les adhérents connaissent les services que peut rendre l'UFUTA, ils voudront en profiter....

L'UFUTA doit être en mesure d'aider financièrement les structures - quelle que soit leur nature - dans leurs projets, **Le financement d'État est une nécessité.**

Quel montant de subvention d'Etat peut-on espérer ? Budget faible = aucun projet + aucune ambition

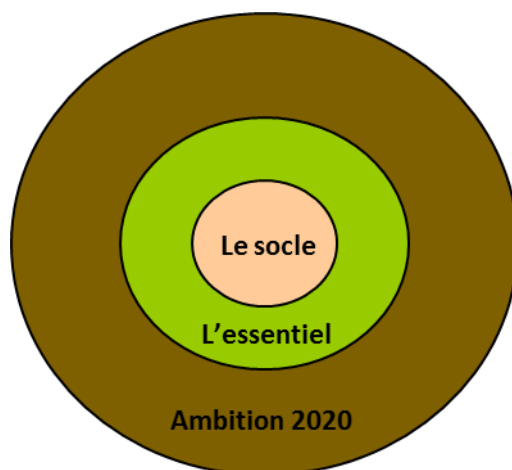
Aucune subvention

Le projet UFUTA ambition 2020 c'est :

1. des services proposés aux structures
2. des services proposés aux adhérents des structures adhérentes
3. le financement des développements et des projets des structures
4. la recherche d'un financement d'Etat

Une proposition novatrice, audacieuse et "originale"

le projet se présente comme 3 cercles imbriqués les uns dans les autres.



Phase 1: le socle (1er cercle Cœur de l'UFUTA) - : 3 éléments de dépenses composent ce socle

1 – Le fonctionnement nécessaire de l'UFUTA

Frais de déplacement du CA

Frais repas administrateurs

Annuaire, Bulletin, cahier

Travaux d'impression, Photocopies

Frais postaux services bancaires, fournitures

Comité Scientifique

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3^e arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

Assistance juridique
Formation des dirigeants
Site internet

2. -Services de base aux structures

Repas journée des présidents
Repas aux AG
Repas aux assises
Subvention organisateur des Assises

3 – Services de base aux étudiants des structures

Partage de conférenciers
Bourse aux voyages
Interconnexion des adhérents

Phase 2 : le contrat essentiel (2è cercle reversement de la cotisation) sous condition,

Le contrat lie les 2 parties qui ont des obligations réciproques :

L'UFUTA s'engage:

- 1° A verser une subvention Fonction de (N-1)
- 2° A organiser la bourse aux voyages
- 3° A organiser le partage de conférenciers
- 4° Organiser le partage vidéo (?)
- 5° Faire de la publicité au niveau national
- 6° A accompagner si besoin les campagnes publicitaires sur leurs territoriales
- 7° Aux structures de le dire selon leurs besoins....

La structure signataire s'engage:

- 1° à participer aux réunions de l'UFUTA (AG, journée des présidents, assises) R: Nombre imposé à définir ensemble
- 2° Faire de la publicité pour l'UFUTA dans son rayon d'action ET rechercher des structures futures adhérentes
- 3° Poser le logo de l'UFUTA partout où elle le peut
- 4° Partager ses conférences, cours sur support vidéo (?)
- 5° Partager ses voyages => bourses aux échanges
- 6° Rendre compte de manière succincte de son activité (PV de l'AG, utilisation fonds UFUTA,)

Phase 3 : Ambition 2020 3è cercle

Financement des projets développés par les structures adhérentes

CONCLUSION : Ce projet associatif permet de :

- | | |
|---|------------|
| 1°- Renforcer la cohésion dans l'UFUTA | Union |
| 2° - Être financièrement reconnu par l'État | Force |
| 3° - S'adresser aux structures et à vos adhérents | Universel |
| 4° - Vous aider à vous développer sur votre | Territoire |
| 5° - Développer notre action et être | Attractif |

Projet associatif pour la mandature:

**Union Force Universel Territoire Attractif
Ambition 2020**

Le Président soumet **ce projet au vote de l'assemblée**

Contre : 0 Abstention 2 Pour 82

Le projet est adopté à la majorité (unanimité moins 2 voix)

6. Proclamation des résultats des élections au Conseil d'administration

82 suffrages exprimés : 1/3 des suffrages représente 27 voix

Candidats	Voix
FALLEAU Monique	82
DAVID-SCIARA Françoise	82
METTAIE Claudine	82
LATRY Christian	82
MIEGGE Christine	82
RISS-COLY Marie-Denise	80
LEPOTTIER André	80
MENIL Céline	80
PETITOT Nicole	78
RAVAILLE Stéphane	75
AMBOLET François	75
CHEMIN Jean Louis	74
VELLAS François	74

Tous les candidats ont obtenu plus du 1/3 des suffrages exprimés En conséquence ils sont donc tous déclarés élus

7 Budget prévisionnel

Ce budget concerne l'exercice comptable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Vote du montant de la cotisation 2018. La situation présentée est arrêtée au 28 mai 2017. (Annexe 5)

Total Recettes : 7 035,53 €

Total Dépenses : 11 526,39 €

Déficit au 28/05/2017 4 490,86 €

Vote du montant de la cotisation :

La cotisation annuelle, payable en janvier, est actuellement de 0,23 €; identique depuis 15 ans, elle ne permet pas à l'Union d'équilibrer le budget annuel qui affiche un déficit annuel de 4 500€.

Rappel : Les réserves se montent à 45 000€.

Le CA propose de passer le montant de la cotisation à 0,60€ par adhérent des UTL pour toutes les structures

Contre 10 Abstention 4 Pour : 68 Adopté à la majorité (unanimité moins 14 voix)

Budget en cours d'application acté au 22 juin 2017

Dépenses : 10 700 €

Déficit - 1 703,74 €

Estimation du déficit total au 31/08 environ 5 000€

A partir du moment où le montant de la cotisation est adopté, le Président présente le budget prévisionnel équilibré en recettes et Dépenses (voir Annexe 6)

8 Intervention de Michel DESPIERRES

Président de la Chambre des associations de Saint-Maur (Créteil) intervient sur le thème suivant :

Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Présentation de la Chambre des associations

C'est une association aux services des acteurs de la vie associative dont les objectifs sont :

Soutenir la création et le développement des associations

Accueillir, conseiller, former les Acteurs associatifs

Valoriser l'engagement associatif (bénévolat...)

Proposer des services (complémentaire santé, immatriculation « Tourisme »...)

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3^e arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

Faire partager les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire
 Informer (un site internet, une newsletter, des guides, des fiches...)

Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Il est nécessaire d'anticiper les risques pour protéger les membres et son association

Que dit le Code du Tourisme ? Article L211-1 et L211.18

Les personnes physiques et morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente :

- De voyages ou de séjours individuels ou collectifs
- De services fournis à l'occasion de voyages ou de séjours
- De services liés à l'accueil touristique
- De forfaits touristiques

Doivent être immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours

Comment obtenir cette immatriculation ?

En faire la demande auprès d'ATOOUT FRANCE, l'Agence de développement touristique de la France en justifiant :

Une garantie financière suffisante auprès d'un organisme de garantie collective, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances

Une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilités Civile Professionnelle, souscrite auprès d'une entreprise d'assurances, ou, par extension, auprès d'une union ou fédération d'associations elle-même immatriculée et qui accepte de se porter garante

Quels risques de ne pas être immatriculé ?

Article L211-23

Six mois d'emprisonnement 7 500 € d'amende

La fermeture temporaire ou définitive de l'établissement

Et surtout, pour l'association et/ou ses dirigeants :

- Devoir prendre à sa charge toutes les conséquences financières qui ne pourraient pas l'être par l'assurance Responsabilité Civile professionnelle ou la garantie financière.

Coordonnées de la Chambre des associations :

Tél. 01 48 83 66 40

Email : cda@cda-asso.com

Site : WWW.cda-asso.com

Adresse : 2 avenue du Maréchal Lyautey
 94100 Saint-Maur des Fossés

Le Président invite les structures à prendre contact directement avec la Chambre des associations.

9 Conclusion

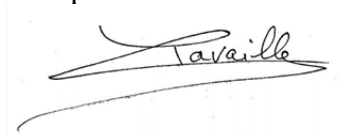
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

- *Sous réserve de l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018*

Annexe 1 : liste des participants

Annexe 2 : Candidatures au CA

Annexe 3 : Compte de résultat du 01/01/2016 au 31/08/2016

Annexe 4 : Rapport du Vérificateur aux comptes

Annexe 5 : Budget en cours d'application

Annexe 6 : Budget prévisionnel

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3^e arrondissement – 5 rue Perrée – 75003
 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports
 Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

Annexe 1 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Paris 22 Juin 2017

	UTA / UTL	adhérents	présents	pouvoirs	Total voix	Cotisation
1	AGDE	1 150	5	1	6	x
2	AMIENS	2 400	2	4	6	x
3	AURILLAC	450	0	1	1	x
4	AUXERRE	196				x
5	BEAUSOLEIL	400				x
6	BELLEY	250	1	0	1	x
7	BESANCON	3500	3	5	6	x
8	BLOIS	358	2	0	2	x
9	BOULOGNE / M	254	1	1	2	x
10	CHAMBERY	450				x
11	CRETEIL	1 815	3	3	6	x
12	DREUX	974	2	2	4	x
13	EAUBONNE	264	0	1	1	x
14	ESSONNE	2 822	3	4	7	x
15	GAP	800	0	1	1	x
16	LE MANS	1 700	1	2	3	x
17	LIMOGES	486				x
18	MAYENNE	649	2	2	4	x
19	MEAUX	370	1	1	2	x
20	MELUN					
21	ORLEANS	3250	3	5	8	x
22	PARIS Institut Catholique	941	0	1	1	x
23	POITIERS	1 088	4	2	6	x
24	ROYAN	133				x
25	SAINT GERMAIN	767	0	1	1	x
26	SAINT-NAZAIRE	1 923	2	4	6	x
27	SAUMUR	328	1	1	2	x
28	TOULOUSE	414	0	1	1	x
	TOTAL	28 132	36	43	79	
	NIMES	3 130	3	3	6	2017
	TOTAL	31 262	39	46	85	

Annexe 2 Liste des candidatures au Conseil d'administration

Ville	Structure		Candidats	Suppléants
AGDE	UTL 34	Asso	RAVAILLE Stéphane	BOCAGE Edgar
AMIENS	U.ouverte	univ	RISS-COLY Marie-Denise	
BESANCON	UTL	univ	PETITOT Nicole	PERROT Françoise
BLOIS	UTA	Asso	METTAIE Claudine	NEVEU Martine
BOULOGNE	UIA	Asso	LATRY Christian	
CRETEIL	UTLe	Asso	LEPOTTIER André	CHARTIER Ariane
ESSONNE	UTL	Asso	AMBOLET François	FONTAINE Daniel
GAP	UTL	Asso	MIEGGE Christine	
LE MANS	UTL	Asso	MENIL Céline	BONNEFON Eliane
MAYENNE	UTL	Asso	CHEMIN Jean Louis	DOUILLET Pierre
ORLEANS	UTL	univ	FALLEAU Monique	
POITIERS	UIA	univ	DAVID-SCIARA Françoise	
TOULOUSE	U3A	univ	VELLAS François	RIEUNIER Brune

Annexe 3 :

UFUTA - COMPTE DE RESULTAT 2016 (exercice du 01/01 au 31/08)

Eléments	Réalisé 2016	Budget	Ecart	Rappel réalisé 2015
PRODUITS				
Cotisations, adhésions UFUTA	12 715,32	13 100,00	-384,68	13 419,82
Autres produits	0,00	100,00	-100,00	0,00
Produits financiers	0,00			407,58
Equilibre sur réserves		3 666,00	- 3 666,00	0,00
Total	12 715,32	19 966,00	- 4 250,68	13 827,40
CHARGES				
Administration	618,59	900,00	- 384,68	863,38
Affranchissement	277,10	800,00	-100,00	781,14
Services bancaires	26,80	100,00	-73,20	86,80
Sous-traitance générale	0,00	100,00	-100,00	44,95
Impr. bulletins, trytiques	576,00	1 500,00	-924,00	1 351,44
Location serveur	250,80	260,00	-9,20	250,80
Assurance	105,97	106,00	-0,03	104,97
Fonctionnement statutaire	3 548,76	6 500,00	-2 951,24	6 469,52
Colloques, Assises	4 371,89	5 700,00	-1 328,11	4 581,90
Comité scientifique	0,00	750,00	-750,00	344,35
Intervenants	0,00	250,00	-250,00	0,00
Total Charges	9 775,91	16 966,00	- 7 354,79	14 879,28

BILAN de l'UFUTA au 31/08/2016

Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
LIVRET A	45 979,33	Réserves	49 722,26
Compte courant SG	6 682,34	Résultats 2016	2 939,41
TOTAL ACTIF	52 661,67	TOTAL PASSIF	52 661,67

Annexe 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Union Française des Universités Tous Ages Rapport du vérificateur aux comptes
à l'assemblée générale mixte du 22 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16/06/2016, vous avez bien voulu renouveler mon mandat de vérificateur aux comptes de votre association, fonction qui m'a été confiée à l'origine par votre conseil d'administration en sa séance du 19/03/2013.

Tels sont les termes de mon rapport

En date du 28/02/2017, j'ai rencontré au siège social de votre association Monsieur André Le Pottier votre trésorier-adjoint qui m'a présenté des comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31/08/2016 dressés par les soins de Monsieur Christian Latry votre trésorier. Avant de vous faire part de mes observations,

je dois vous signaler qu'en sa séance du 27/09/2016 votre conseil d'administration a pris la décision à l'unanimité de faire coïncider avec l'année universitaire la date d'arrêté des comptes de l'U.F.U.T.A soit du 01/09 au 31/08. Par voie de conséquence il m'a été remis des comptes relatifs à la période du 01/01/2016 au 31/08/2016. A la demande de vos instances dirigeantes les comptes simplifiés qui m'ont été présentés peuvent être considérés tout en prenant en compte la modification de la date de l'arrêté de l'exercice comme une situation comptable qui prend en quelque sorte acte du changement de présidents en date du 16/06/2016.

Des quelques pièces comptables que j'ai pu sonder, il ressort un excédent de 2 939, 41 €.

Ce résultat ne tient pas compte des écritures d'inventaire à savoir :

- la non comptabilisation des produits financiers qui ont couru du 01/01 au 31/08/2016.
- un prorata temporis des cotisations pour la période du 01/09 au 31/12/2016 aurait du être retranché du résultat soit un montant de 4 238,44 €.

Tels sont les termes de mon rapport

Amiens le 29/05/2017

Annexe 5 : Budget en cours d'application

Eléments	Budget
Recettes	
Cotisations, adhésions UFUTA	6 690,70
Autres produits	0,00
Produits financiers	344,83
TOTAL RECETTES	7 035,53

Eléments	Budget
Dépenses	
CA : 27/08, 22/11, 31/01,28/03	4 402,54
Autres réunions et représentations	914,91
Journée des Présidents	1 814,60
AG Réservation hôtel	2 787,12
Administration	511,90
Impressions externalisées	792,59
Assurance	108,78
Services bancaires	114,00
Prélèvement indus en litige	79,95
TOTAL DEPENSES	11 526,39
Déficit au 28/05/2017	4 490,86

Eléments	Budget
Bilan d'entrée dont :	52 661,67
Compte courant SG	6 682,34
Livret A	45 979,22
Déficit au 28/05/2017	4 490,86
Bilan au 28/05/2017	48 170,81
Compte courant SG	1 846,65
Livret A	46 824,16

Annexe 6**Budget prévisionnel voté par l'AGO : Cotisation à 0,60 € pour tous**

Budget prévisionnel de l'UFUTA septembre 2017- août 2018					
Dépenses		Recettes			
Éléments	Montant	Éléments	Unitaire	Nombre	Montant
			e	s	
C ommunication dont	1 300,00 €	Cotisation	0,60 €	30 000	18 000,00 €
Cahier					
Bulletin					
Bilan		Intérêts			360,00 €
Invitations					
Divers		Subventions			
R echerche dont :	0,00 €				
Prix					
Actes					
A dministration dont :	2 860,00 €				
Frais postaux					
Frais bancaires					
Internet					
Impressions, photocopies					
Assurance					
Conseils juridiques					
F onctionnement dont :	14 200,00 €				
AG					
CA					
Bureau					
Réunion Travail CA					
Réunions Présidents					
Formations					
Contrats essentiel					
Contrats Ambitions					
Total	18 360,00 €	Total			18 360,00 €



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Assemblée générale extraordinaire de l'UFUTA*

Paris, jeudi 22 juin 2017

Au vu de la liste d'émargement, 22 universités sur les 27 à jour de leur cotisation ce 22 juin sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 36 et 43 pouvoirs ont été transmis, soit au total 79 votants. Le quorum étant atteint l'AGE peut siéger et délibérer. (Liste en Annexe)

Conformément aux statuts en vigueur la convocation à cette assemblée a été envoyée 2 mois avant la date fixée pour sa tenue; elle était accompagnée du projet de modification des statuts

La modification des statuts de l'Union constitue le point unique de l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Président de l'UFUTA présente le projet de modification qui est le résultat des débats intervenus lors de la journée des présidents du 7 mars 2017. Les modifications apportées lors de ces débats ont été prises en compte dans le texte du projet qui a été ensuite envoyé à l'ensemble des structures.

Les seules remarques concernent 2 erreurs d'accord avec le singulier/pluriel. Il en est pris acte ; les corrections ont été effectuées.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration, de la commission « statuts » et les délégués pour leurs contributions

Le texte modifié est soumis au vote de l'assemblée

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 79

La nouvelle version des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close.

La secrétaire

Céline MENIL

Le président de l'UFUTA

Stéphane RAVAILLE

- *Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018*

Annexe Liste des UTL

Assemblée Générale Extraordinaire - Paris - 22 Juin 2017

	UTA / UTL	Délégués théoriques	présents	pouvoirs	Total voix	Cotisation 2017
1	AGDE	5	5	1	6	x
2	AMIENS	6	2	4	6	x
3	AURILLAC	<u>2</u>	0	1	1	x
4	AUXERRE	1				x
5	BEAUSOLEIL	2				x
6	BELLEY	2	1	0	1	x
7	BESANCON	7	3	5	6	x
8	BLOIS	2	2	0	2	x
9	BOULOGNE / M	2	1	1	2	x
10	CHAMBERY	2				x
11	CRETEIL	5	3	3	6	x
12	DREUX	4	2	2	4	x
13	EAUBONNE	2	0	1	1	x
14	ESSONNE	6	3	4	7	x
15	GAP	4	0	1	1	x
16	LE MANS	5	1	2	3	x
17	LIMOGES	2				x
18	MAYENNE	4	2	2	4	x
19	MEAUX	2	1	1	2	x
20	MELUN	4				
21	ORLEANS	7	3	5	8	x
22	PARIS Institut Catholique	4	0	1	1	x
23	POITIERS	5	4	2	6	x
24	ROYAN	1				x
25	SAINT GERMAIN	4	0	1	1	x
26	SAINT-NAZAIRE	5	2	4	6	x
27	SAUMUR	2	1	1	2	x
28	TOULOUSE	2	0	1	1	x
	TOTAL	99	36	43	79	27